

23^e PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

Visant à

la formation des élèves et des enseignants pour un bon usage du numérique

PRESENTEE par

AKINSUSI Judith, BAMANIKA Magdaléna, BLANGY Victorine, BOUAKLINE Tina,
COURAYER Anaïs, DELANSAY Lina, EDDAOUDI Ismaël, EUSTACHE Manon,
FECAMP Daphné, FORTRY Maxime, FOUBERT Evan, GHARIBI Hanaa, KILIC
Aslan, LEJEUNE Théo, MALOBO Jérémie, MANOUVRIER Noa, MIGNOT Louna,
REN Mathilde, ROSEE Janis, SENIS Lucas, TOURMENTE Mathis, VARIN Tom

élèves de la classe de CM2 de Madame Louvet
école élémentaire Thérèse Delbos
Maromme (Seine Maritime)

Mesdames, Messieurs

En France, le numérique est utilisé à tous les âges, quotidiennement.

Les Français utilisent souvent des supports numériques pour communiquer, pour se divertir, pour s'informer, pour des démarches administratives, pour acheter.

Notre école est en milieu urbain et se trouve en Réseau d'Education Prioritaire. Nous avons du matériel de mauvaise qualité et peu utilisé ainsi qu'une mauvaise connexion à internet. Nous avons seulement quatre ordinateurs par classe et trois vidéoprojecteurs mobiles pour les quatorze classes de notre école.

A cause de tout cela, nous n'avons pas pu apprendre à naviguer sur des sites internet, à communiquer avec les autres, à jouer à des jeux éducatifs.

Dans notre famille, on utilise tous le numérique, sans avoir appris à s'en servir. La plupart des personnes se retrouvent livrées à elles-mêmes.

Pour un bon usage du numérique, nous avons besoin de matériel (ordinateurs portables, casques, vidéoprojecteur, tablettes, appareil photo numérique) adapté aux différentes situations des élèves.

Aujourd'hui, 85% des français consultent régulièrement internet, nous avons donc besoin d'une connexion à très haut débit et en WIFI pour apprendre à bien utiliser internet.

Nous avons besoin d'un espace numérique réservé aux enfants pour nous protéger des contenus inadaptés.

Pour mieux utiliser le numérique, il faut s'en servir entre vingt minutes et une heure par jour.

C'est pour ça, et parce que nous représentons l'avenir de la France en tant que futurs citoyens, que nous voulons une éducation numérique moderne et sécurisante.

ARTICLE 1

Il faut former tous les enfants de l'école primaire à un bon usage du numérique, dès l'école maternelle.

A la fin du CM2, les élèves doivent avoir un diplôme qui valide la formation dispensée.

Il faut avoir accès à un logiciel adapté à l'école primaire, équivalent à celui du secondaire (PIX).

ARTICLE 2

Il faut former les Professeurs des Ecoles déjà en poste, à l'image des nouveaux Professeurs des Ecoles diplômés du C2i2e (certificat informatique et internet de niveau 2 "enseignant" dans le cadre du master) et faire évoluer ce diplôme pour les Professeurs des Ecoles déjà en activité.

Les Professeurs des Ecoles doivent également bénéficier d'une formation continue pour se mettre à jour.

Enfin, en complément, les Professeurs des Ecoles peuvent aussi faire intervenir des professionnels agréés.

ARTICLE 3

Les communes doivent fournir le matériel adéquat et nécessaire aux écoles et le faire entretenir.

Il faut aussi disposer d'une connexion internet à très haut débit et en wifi dans toutes les écoles et dans chaque classe.

Il faut créer un espace sécurisé réservé aux enfants, pour pouvoir circuler librement sur internet, avec un accès à : des jeux éducatifs, une banque de vidéos et de sites contenant des informations adaptées aux enfants.

ARTICLE 4

Dans chaque école, il faut mettre en place la charte d'usage du numérique et d'internet.

Dans chaque classe, il faut utiliser la "netiquette", des règles de bonne conduite à adopter sur internet.